RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00063
Numéro SIREN : 975 721 739
Nom ou dénomination : ABCIS AUVERGNE by autosphere

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2020 sous le numéro de dépôt 6729

ABCIS CENTRE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 4 000 000,00 euros
Siège social : 27, avenue du Brezet - 63000 CLERMONT-FERRAND
975 721 739 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin,

La soussignée la société SOCHAUX MOTORS, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 15.042.416,00 euros dont le siège social est sis 39 Avenue d'Iéna, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 454 392, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'Associé Unique (ci-après « ***l'Associée Unique*** ») de la société ABCIS CENTRE, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 4 000 000,00 euros dont le siège social est sis 27 avenue du Brezet - 63000 CLERMONT-FERRAND (ci-après « ***la Société*** »),

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Directeur Général Délégué démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué en remplacement du Directeur Général Délégué démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Daniel GALFRE de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à effet au 31 mai 2020.

L'Associée Unique donne quitus à Monsieur Daniel GALFRE pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de nommer Monsieur Olivier MARTINET, demeurant 3 rue de la Croisée Verte – Pavillon n°11 – 78240 CHAMBOURCY, en qualité de Directeur Général Délégué avec effet rétroactif au 2 juin 2020, pour une durée indéterminée.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Olivier MARTINET disposera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société tant vis-à-vis des tiers qu'à titre interne dans les mêmes limites. Il disposera également du pouvoir de provoquer les décisions collectives en cas de carence du Président.

En outre, en cas de démission du Président ou de révocation de celui-ci, les Directeurs Généraux Délégués conserveront leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Olivier MARTINET remercie l'Associée Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

La présente décision sera répertoriée dans le registre tenu à cet effet.

Pour l'Associée Unique
SOCHAUX MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES